



MUSIQUE THÉÂTRE DANSE



Règlement des études

du Conservatoire intercommunal
du Val de Bièvre



2, place Victor Hugo – 94270 Le Kremlin-Bicêtre
Tél. : 01 46 70 72 91

conservatoire.kremlinbicetre@agglo-valdebievre.fr

Conservatoire Intercommunal du Val de Bièvre

Le Kremlin-Bicêtre

Sommaire

	INTRODUCTION	5
-	Organisation pédagogique générale	6
-	Disciplines enseignées	6
-	L'entrée au conservatoire	7
	Dispositions générales	
	Élèves débutants et nouveaux (enfants, adolescents, adultes)	
-	Parcours diplômant	8
	Enseignement initial en 3 cycles	
	Modes d'évaluation	
-	Parcours non diplômant	8
	Parcours « hors cursus »	
-	Les rythmes de l'année scolaire	9
-	Statuts d'élèves	9
	Cursus	
	Allègement de cours	
	Liste d'attente	
	Dispense exceptionnelle	
-	Parcours « découverte »	10
	Éveil musical dès 4 ans	
	Éveil danse dès 4 ans	
	Initiation musicale / initiation danse	
	Initiation théâtrale	
-	Cycle de découverte	11
-	Schéma général des études	12
	PÔLE MUSIQUE	14
-	Pratiques instrumentales - Parcours diplômants	13
	Organisation pédagogique	
	Instruments enseignés	

Organisation des études	Organisation des études
Évaluation	Évaluation
Composition des épreuves d'examen	Le CET, Certificat d'études théâtrales
Durée des programmes d'examen	
Le CEM, Certificat d'études musicales	- Activités du département
Organisation des cours	théâtre28
- Parcours non-diplômant 16	Cours hebdomadaires
Parcours « hors cursus »	Ateliers et cours
- Module associé de pratiques	complémentaires
collectives 18	Rencontres professionnelles
- Module de formation musicale ... 18	Stages (susceptible de
- Organisation des études 19	modification)
Évaluation	Rencontres publiques
- Formation musicale adultes et	École du spectateur
chanteurs20	Partenariats
Organisation des études	Organisation des cours
	Admission - limites d'âge
 PÔLE DANSE 22	
- La danse au conservatoire22	
Présentation globale	
Diversité des formes de danses	
Durée des cours	
L'enseignement	
- Organisation pédagogique 25	
Organisation des études	
Évaluation	
Organisation des cours	
Entrée au conservatoire	
Adultes	
 PÔLE THÉÂTRE26	
- Le théâtre au conservatoire27	
Présentation globale	
- Organisation pédagogique27	



Règlement des études

Introduction

Conformément à la **Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé en Danse, Musique et Théâtre**, publiée en 2001 par le Ministère de la Culture, « L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de référence ».

Établissement territorial d'enseignement artistique, le conservatoire intercommunal du Val de Bièvre - Le Kremlin-Bicêtre dispense un enseignement spécialisé dans les trois domaines artistiques du spectacle vivant :

- Danse
- Musique
- Théâtre

Sa vocation pédagogique est l'ouverture aux pratiques artistiques sous de multiples formes, sans préjuger de l'orientation future des élèves, que ce soit dans l'optique d'un projet de pratique amateur ou une ambition professionnelle.

Les enseignements sont accessibles à tous les publics, indépendamment de leur âge ou de leur lieu de résidence.

Le conservatoire propose 2 programmes d'enseignement, en fonction d'objectifs personnels identifiés :

- Parcours diplômant
- Parcours non diplômant

Quel que soit le parcours des formations choisies et l'objectif poursuivi, les méthodes pédagogiques appliquées procèdent toujours de la même recherche d'excellence. Les résultats et la progression de chaque élève dépendent autant de sa capacité d'investissement personnel et régulier, que de son degré de motivation et, pour les plus jeunes, de leur environnement et accompagnement au sein de la cellule familiale.

Conformément aux schémas d'orientation pédagogique de la musique, de la danse et du théâtre, édictés par la Direction générale de la création artistique (DGCA - Ministère de la Culture), elles se déclinent en 3 périodes de formation :

Au conservatoire intercommunal du Kremlin Bicêtre :

- Cycle de découvertes (éveil et initiation)
- Enseignement initial en 3 cycles (en musique jusqu'au CEM, en théâtre jusqu'au CET)

En Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) ou Conservatoire à rayonnement régional (CRR) ou autres :

- Cycle spécialisé (CEPI) et en musique Cycle de Perfectionnement

Organisation pédagogique générale

Danse, Musique et Théâtre au Conservatoire

Les enseignements du conservatoire portent sur diverses approches, diplômantes ou non, et couvrent un éventail très large de styles et d'esthétiques. Ils s'adressent autant aux enfants, qu'aux adolescents et aux adultes et axent une pédagogie générale sur le développement des compétences artistiques et sur le développement des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Sont abordés l'apprentissage instrumental, l'apprentissage vocal, la danse classique, la danse jazz, la danse contemporaine, le théâtre, le masque, le mime, le clown, les pratiques collectives de toutes formes, la formation et la culture artistique et l'interprétation.

Les méthodes pédagogiques relèvent autant du patrimoine et du répertoire, propres à chacune des spécialités, que de l'invention et de la création, fruit d'une autonomie, relative puis affirmée, acquise progressivement par chaque élève. D'une approche diversifiée, les méthodes pédagogiques du conservatoire s'enrichissent dans leur développement par l'émergence de démarches et projets personnalisés et collectifs. L'interdisciplinarité des projets pédagogiques est favorisée, les croisements et passerelles sont au cœur du projet global du conservatoire.

Partenariats complémentaires

Des partenariats sont, selon les cas, et les opportunités, réalisés avec différents acteurs locaux issus des milieux institutionnels ou privés (*club Lacroix, Enfin les beaux jours, médiathèque, etc.*), et spécialisés dans des domaines éducatifs ou artistiques, absents ou partiellement présents dans les enseignements du conservatoire. Les partenariats sont mis en place sous réserve de compétences et de complémentarités, avérées et reconnues, dès lors qu'ils sont justifiés en termes de contenu pédagogique, en cohérence avec les missions du conservatoire.

Disciplines enseignées

Art dramatique

- **Théâtre**

Danse

- **Danse classique - Danse jazz - Danse Contemporaine**

Musique

- **Bois** (Basson - Clarinette - Flûte traversière - Flûte à bec - Saxophone - Shakuhachi)
- **Cuivres** (Cornet - Trompette - Tuba)
- **Cordes** (Alto - Violon - Violoncelle)

- **Instruments polyphoniques** (Guitare - Harpe - Piano - Accordéon - Batterie)
- **Pratiques instrumentales collectives** (Orchestre à vent de 2^e cycle - Ensemble à géométrie variable de 1^{er} cycle - Ensemble d'Accordéons - Ensemble de Flûtes à bec - Ensemble de Guitares - Ensemble de Harpes)
- **Culture et formation musicale** (formation musicale Instrumentistes - formation musicale adultes et chanteurs)
- **Voix** (Chœur d'enfants - Chant lyrique)

L'entrée au conservatoire

L'entrée au conservatoire se fait selon plusieurs formules, propres à chaque élève et à son parcours.

TOUTE PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDE AU CONSERVATOIRE EST PROBATOIRE.

Dispositions générales

- **En danse et en musique, les études sont organisées en cycles**, évaluées en contrôle continu et validées par un examen de milieu et de fin de cycle.
- **En théâtre**, les études sont organisées en cycles, évaluées en contrôle continu (voir p. 28).

Chaque cycle constitue une fin en soi, les élèves pouvant au terme d'un cycle et suivant les résultats obtenus, poursuivre leurs études dans le cycle suivant ou interrompre leurs études.

Élèves débutants et nouveaux (enfants, adolescents, adultes)

Les préinscriptions **des élèves débutants et des nouveaux** se déroulent dès la fin d'année scolaire précédente ou à la rentrée, dans la limite des places disponibles. En fonction de l'âge, des aptitudes et de la motivation, les élèves pourront être différemment orientés dans les cours.

- **Les élèves non débutants** pourront être amenés à réaliser, en musique, un test d'entrée organisé en début d'année scolaire, selon la discipline souhaitée. En danse, un cours d'orientation ou d'essai pourra être proposé, et en théâtre, un stage d'orientation sera effectué en septembre. Dans le respect de la mobilité des élèves issus d'autres établissements nationaux français (CRI-CRD-CRR), les élèves souhaitant intégrer le conservatoire sont exemptés de tests d'entrée. Ils doivent présenter impérativement un certificat de scolarité délivré par leur établissement d'origine, attestant de leur niveau, pour chacune des disciplines présentées. Dans le cas contraire, ils seront soumis au test d'entrée.
- **Les adultes** sont les bienvenus dans notre établissement et peuvent s'inscrire dès la rentrée scolaire de septembre, dans la limite des places disponibles. Toutefois, et en fonction des spécificités pédagogiques, certaines disciplines peuvent être intégrées en cours d'année. Se renseigner auprès du secrétariat du conservatoire.

Pour tous

Les inscriptions sont volontaires et ne présentent aucun caractère obligatoire. Pour cela, l'assiduité et la ponctualité sont de rigueur. De plus, l'acceptation des conditions d'accès à notre établissement implique un investissement personnel dans le travail, pendant et en dehors des horaires de cours, ainsi qu'une disponibilité pour les projets en lien avec l'enseignement suivi.



Parcours diplômant

Conformément aux Schémas d'orientation pédagogique en musique, danse et théâtre (SOP), édictés par la Direction générale de la création artistique (DGCA - Ministère de la Culture), les études sont structurées en cycles, répartis en deux grandes périodes : un enseignement initial en 3 cycles, et un enseignement professionnel initial préparant à l'entrée des établissements supérieurs qui devra se faire dans un autre établissement (CRD ou CRR). À chaque cycle est affecté, en fonction des disciplines, un capital en années d'études, organisé par l'équipe pédagogique et soumis à un contrôle continu. Ces 2 périodes sont complétées en amont, en danse, en musique et en théâtre par un cycle de découvertes, afin d'accompagner l'orientation des plus jeunes.

Enseignement initial en 3 cycles

Les cycles 1, 2 et 3 ont pour rôle d'assurer aux élèves une formation générale et propre à leur permettre d'effectuer ensuite un choix conforme à leurs motivations d'avenir. Ils marquent une période d'enseignement initial, ouvrant à un large éventail de connaissances et d'expériences, tout en amenant les élèves à un niveau appréciable d'autonomie.

Évaluation

L'évaluation, axée en grande partie sur le principe du contrôle continu sous toutes ses formes, prendra en compte, tout au long des cycles, la progression technique et artistique ainsi que le degré d'investissement et de motivation de chacun. Elle s'appuie sur l'ensemble des pratiques réalisées par l'élève tout au long de sa scolarité au conservatoire. L'évaluation permet en Musique de délivrer un Certificat d'étude musicale (CEM) et en Théâtre de délivrer un Certificat d'études théâtrale (CET).



Parcours non diplômant

Parcours « Hors cursus »

Ce parcours concerne le domaine musical et la danse, car pour le théâtre, des cours ou des cycles de formation sont ouverts aux adultes. Il est ouvert, en musique, à l'ensemble des élèves de l'établissement ayant validé leur « Brevet de fin de second cycle ». Voir modalités dans chaque spécialité.

Les rythmes de l'année scolaire

L'année scolaire fonctionne selon le calendrier officiel du Ministère de l'Éducation Nationale. Les enseignements suivent la répartition des semaines de travail et de congés.

Toutefois certains cours peuvent être organisés en semestres ou selon des périodes plus courtes, en fonction des contenus et des objectifs pédagogiques.

Ainsi le rythme des programmations et des évaluations peut observer des périodicités différentes, selon les activités et les disciplines :

- **Année scolaire** (de septembre à juin).
- **Semestre** : de septembre à janvier et de février à juin.
- **Trimestre** : de septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin.
- **Période** : entre chaque congé scolaire, soit une durée de 6 à 7 semaines.

- **Session ou stage** : pour des raisons de disponibilités et d'organisation, des sessions de travail ou stages peuvent se dérouler en dehors des horaires.

Statuts d'élèves

Cursus

Le cursus constitue la scolarité proprement dite des élèves. Ces derniers sont alors pleinement assujettis à l'organisation des études au conservatoire et à ses obligations. Ainsi, l'inscription à certaines disciplines, instrumentales par exemple, entraîne l'inscription obligatoire à d'autres matières, complémentaires et nécessaires (formation musicale, orchestre, musique de chambre...) qui interviennent à différents moments de la scolarité. Toute dérogation à ce principe implique un changement immédiat de statut de l'élève.

Le cursus prépare à l'obtention de diplômes et certificats reconnus, en Théâtre et en Musique.

Allègement de cours

L'allègement de cours peut être accordé, en musique, à partir du milieu de second cycle uniquement (2c3) et constitue un allègement des études artistiques, par exemple en cas de surcharge scolaire.

En aucun cas, il ne peut s'établir de dérive vers le cours particulier.

L'allègement de cours consiste en une pratique collective hebdomadaire (orchestre, musique de chambre) et un soutien technique instrumental, dont la périodicité est laissée à l'appréciation du professeur de la discipline concernée.

Les demandes ne sont prises en compte qu'à partir de la rentrée scolaire (septembre) et doivent être adressées à la direction avant les vacances de la Toussaint.

Pendant la durée de l'allègement de cours, l'élève ne passe aucun examen dans la discipline concernée et peut être éventuellement dispensé, à sa demande, du cours

de formation musicale lié à sa discipline. L'allègement de cours ne peut excéder une année et est non renouvelable pour toute la scolarité de l'élève au conservatoire. Il ne peut succéder à une dispense.

Un formulaire spécifique est mis à disposition par l'administration scolaire du conservatoire dans lequel devront figurer les avis des enseignants concernés avant décision finale du directeur. Aucune modification tarifaire ne pourra être effectuée en cas d'allègement de cours, le forfait sera appliqué.

Dispense exceptionnelle

(Cf. règlement intérieur, article 4).

Toute demande de changement de statut doit être adressée à la direction du conservatoire, 2 semaines avant le début de la période souhaitée.

Passés les congés scolaires de printemps de l'année scolaire en cours, et sauf situations exceptionnelles, aucun changement de statut ne sera plus accordé.

Liste d'attente

Lorsque, faute de places disponibles, des élèves ne peuvent être inclus au sein d'une classe, il est proposé une inscription sur liste d'attente.

Si dans le courant de l'année une place devient vacante, une proposition est adressée à chaque inscrit sur la liste, selon l'ordre établi.

La liste d'attente est constituée pour une année scolaire seulement et reconstituée à chaque nouvelle rentrée.



Parcours « Découverte »

Il est aujourd'hui communément admis que la découverte artistique, sous toutes ses formes, constitue un élément précieux et constitutif de la formation de la personne.

Au-delà de la part artistique de la danse, de la musique et du théâtre, elle contribue au développement d'aptitudes globales, favorise l'apprentissage de la lecture, augmentent les facultés d'attention, de mémorisation et d'écoute, l'estime de soi, l'appréhension de l'espace et du temps, de l'imagination, de l'inventivité, de l'écoute de soi et des autres et favorise la vie en collectivité.

À ce stade initial de l'apprentissage, et sauf quelques cas particuliers, les désirs d'orientations restent encore à préciser. Aussi le temps de ce cycle sera-t-il mis à profit pour favoriser l'éveil des sens et la curiosité de chacun, tout en bénéficiant d'une présentation des disciplines accessibles au conservatoire, dans les domaines de la danse, de la musique ou du théâtre.

Éveil danse / Éveil musique

■ Éveil danse dès 4 ans / Éveil musical dès 4 ans

Durant un cours collectif de quarante cinq minutes ou d'une heure hebdomadaire, sont abordés l'écoute et la reconnaissance, l'imaginaire et la créativité de l'enfant, le

chant et la mémorisation, les jeux musicaux et une première approche de l'écriture, la rythmique et le mouvement par le corps, la spatialisation et l'espace.

Initiation danse / Initiation musicale / Initiation théâtrale / Initiation pluridisciplinaire

À partir de 6 ans, les enfants peuvent commencer soit une initiation en danse (deux années) qui les amènera à une orientation vers les danses classique, contemporaine ou jazz en fin de deuxième année, à partir de 8 ans, soit une initiation théâtrale et enfin, le cours d'initiation musicale, à partir de 6 ans, tendra progressivement vers la formation musicale. À partir de septembre 2014, une initiation pluridisciplinaire est mise en place, pour les élèves de 6 ans, qui pourront découvrir la danse, le théâtre et la musique, dans la même année.

Cycle de découverte

ÉVEIL DANSE / ÉVEIL MUSIQUE				
Degré	Âge ou niveau scolaire minimum	Durée	Validation	Durée minimum des cours
Éveil	4 ans ou moyenne section	2 ans	Admission en initiation ou en réorientation	45 minutes

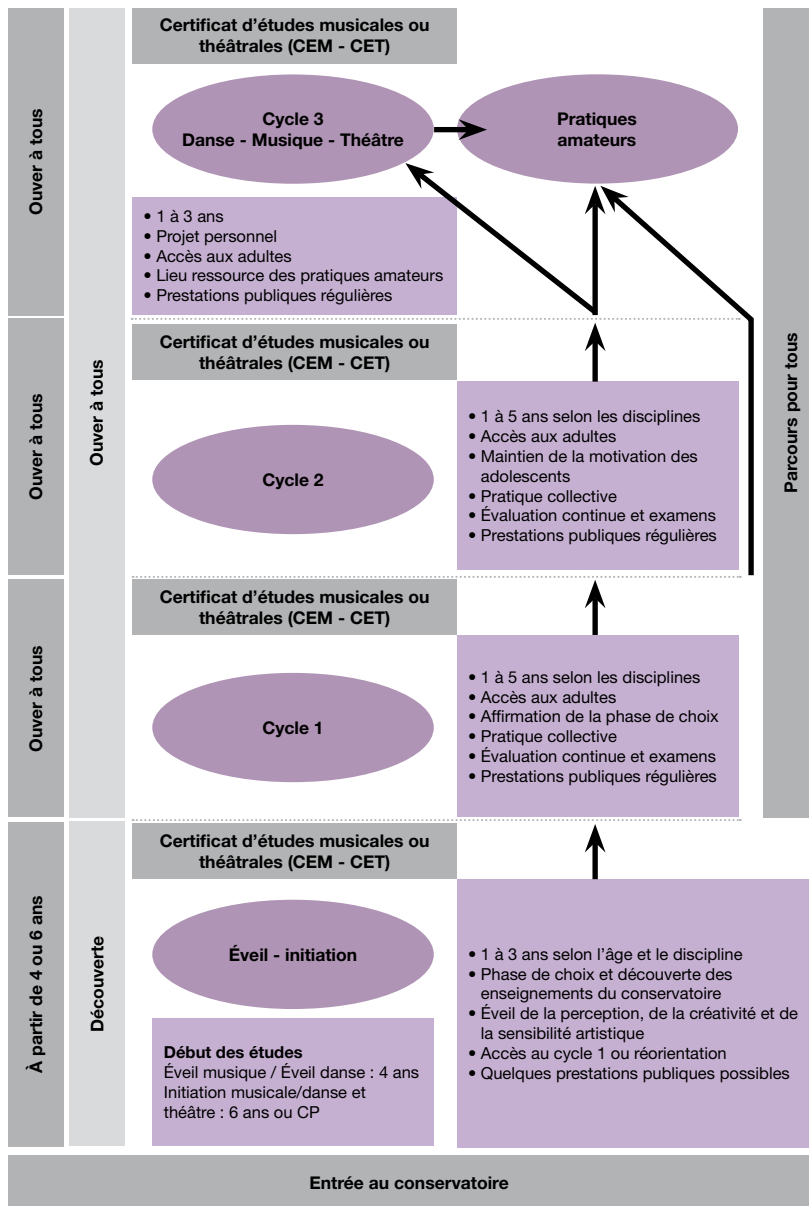
DANSE INITIATION				
Âge	Durée	Évaluation	Validation	Durée hebdo
6 ans ou CP	2 ans	Contrôle continu et sur décision du professeur	Admission en cycle 1 et Ic1 de FM ou réorientation	1 heure

MUSIQUE INITIATION				
Âge	Durée	Évaluation	Validation	Durée hebdo
6 ans ou CP	1 an	Contrôle continu	Admission en cycle 1 et Ic1 de FM ou réorientation	1 heure

INITIATION THÉÂTRALE			
Âge	Évaluation	Validation	Durée hebdo
6 ans ou CP	Contrôle continu et sur décision du professeur	Admission en cycle Formation ou réorientation	1 heure

Il est possible de débiter en cycle découverte « initiation », sans avoir effectué le cycle découverte « éveil ».

Schéma général des études



PÔLE MUSIQUE - PRATIQUES INSTRUMENTALES

Enseignement Initial

- Cycle 1
- Cycle 2
- Cycle 3 Amateur

Cycle	Cursus	Évaluation	Validation	Durée des cours	
Cycle 3 « Amateur »	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e années	Évaluation continue + examen de fin de cycle	UV dominante pour le CEM	60 min	
<i>Orientation éventuelle vers le cycle spécialisé (sur examen d'entrée et dans un CRD)</i>					
Enseignement Initial	Cycle 2	4 ^e et 5 ^e années	Évaluation continue + examen de fin de cycle	UV dominante pour le BEM	45 min
		3 ^e année	Évaluation continue et éventuellement examen de fin de cycle	UV dominante possible ou admission en 2c4	45 min
		1 ^{re} et 2 ^e années	Évaluation continue + examen de milieu de cycle (2c2)	Passage dans l'année supérieure	30 min
Cycle 1 Probatoire	3 ^e année	4 ^e et 5 ^e années	Évaluation continue + examen de fin de cycle	Admission en cycle 2	30 min
		3 ^e année	Évaluation continue et éventuellement examen de fin de cycle	Passage en 1c4	30 min
		1 ^{re} et 2 ^e années	Évaluation continue + Examen de milieu de cycle (1c2)	Passage dans l'année supérieure	20 min (1c1) 30 min (1c2)

Parcours diplômants

Organisation pédagogique

- Instruments enseignés

Bois : basson - clarinette - flûte à bec - flûte traversière - saxophone - shakuhachi

Cuivres : cornet - trompette - tuba

Cordes : alto - violon - violoncelle

Instruments polyphoniques : accordéon - batterie - guitare - harpe - piano

Organisation des études

Le cursus d'enseignement initial est organisé selon le schéma ci-dessus.

Le cursus comprend 3 modules obligatoires d'enseignement :

- Module principal (discipline dominante)
- Module de Pratiques Collectives
- Module de formation musicale Instrumentiste

Le cursus est ouvert à tous, y compris aux adultes qui souhaitent s'intégrer dans un parcours diplômant.

Chaque degré du cycle d'observation et du cycle 1 est probatoire. Une réorientation peut être envisagée à tout moment.

Chaque cycle constitue une fin en soi, les élèves pouvant au terme d'un cycle et suivant les résultats obtenus, poursuivre leurs études dans le cycle suivant ou interrompre leurs études. Les activités collectives au sein du conservatoire (orchestres, chorales et ensembles) dans la spécialité musique leur restent ouvertes

Le 1^{er} cycle est un cycle de découverte, d'appropriation à la pratique artistique individuelle et collective, où l'élève va développer ses motivations, accéder à un premier stade de maîtrise.

Le 2^e cycle est un cycle d'apprentissage, où l'élève consolide ses acquis, acquiert les moyens techniques nécessaires à l'autonomie. Il est validé par l'obtention d'un Brevet d'études musicales (BEM).

Deux options : soit un cursus diplômant (CEM/CET) soit un cursus non diplômant (Hors cursus).

Le 3^e cycle amateur est un cycle d'accomplissement, où l'élève sera à même de finaliser un cursus d'amateur de bon niveau sanctionné par un CEM ou un CET.

Le 3^e cycle spécialisé, futur Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI), offrira à ceux qui en ont les compétences et la volonté, un contrat de formation leur permettant de se préparer à un avenir professionnel. Il devra être réalisé dans un CRD du Val de Bièvre (Cachan, l'Haÿ-les-Roses, Fresnes) ou dans un autre établissement.

C'est par cette globalité que les enseignements reçus prennent tout leur sens et leur complémentarité. Ils permettront à terme, de concéder à l'élève toute l'autonomie nécessaire à sa pratique future.

Ces modules sont définis autour de l'activité dominante qui oriente les apprentissages selon ses spécificités et le niveau atteint par l'élève dans cette activité.

Dès le début des études d'enseignement initial, le cours de formation musicale Instrumentistes est obligatoire jusqu'à l'obtention de l'UV de fin de cycle 2, pour ceux qui souhaitent intégrer un « Hors cursus ». Toutefois, l'UV de fin de cycle 3 « amateur » de formation musicale sera nécessaire pour l'obtention du CEM dans la discipline dominante.

Les cycles 1 et 2 sont chacun d'une durée de 4 années. Une 5^e année peut, sur proposition du jury et en accord avec l'équipe pédagogique, être accordée. Sur

proposition du professeur, certains élèves pourront être présentés à l'examen de fin de cycle dès leur 3^e année.

Le cycle 3 Amateur a une durée maximum de 3 ans.

Évaluation

L'évaluation revêt 3 formes :

- Contrôle Continu
- Examen de fin de cycle et de milieu de cycle
- Auto-évaluation.

La fin du cycle 1 est sanctionnée par une mention. Seules les mentions « bien et très bien » permettent l'accès au cycle 2.

La fin du cycle 2 est sanctionnée par une UV comptant pour le Brevet d'Études Musicales, décerné dès lors que l'ensemble des Unités de Valeur est acquis par le candidat.

La fin du cycle 3 Amateur est sanctionnée par une UV comptant pour le Certificat d'études musicales, décerné dès lors que l'ensemble des Unités de Valeur est acquis par le candidat.

- UV dominante
- UV de formation musicale
- UV de pratique collective

Composition des épreuves d'examen

Les programmes d'examen peuvent suivant les niveaux être composés d'œuvres imposées et d'œuvres au choix de l'élève dans une liste restreinte, voire, en degré CEM, d'un programme entièrement libre.

Durée des programmes d'examen :

- **Fin de cycle 1** : entre 4 et 6 minutes
- **Fin de cycle 2** : entre 8 et 12 minutes
- **Fin de cycle 3** : entre 10 et 15 minutes

Le CEM, Certificat d'études musicales

À partir d'un projet personnel, il regroupe les élèves de tous les conservatoires du territoire de la CAVB, sous forme de prestations publiques.

■ Organisation de l'examen commun dans les disciplines dominantes instrumentales et vocales

- Les candidats présentent leur programme sous forme de prestation publique, devant un jury.
- Les UV complémentaires nécessaires à l'obtention du CEM sont validées dans chaque conservatoire, suivant les modalités définies dans le règlement des études.

■ Programme de l'UV dominante

- Les programmes sont élaborés par les candidats, validés par l'équipe pédagogique et le directeur.

- 10 à 15 minutes de musique par candidat.
- L'ensemble de la prestation publique réunit plusieurs candidats, sous forme de concert, et n'excède pas 1h30.
- Le candidat explicite ses choix de programme dans une courte présentation écrite qu'il remet au jury.

■ **Jury**

- Le jury est composé de deux directeurs du CRD, d'un directeur d'un autre conservatoire présentant des élèves, et d'un spécialiste de chacune des disciplines représentées.
- L'UV de dominante est attribuée ou non par le jury après délibération.

■ **Résultats**

- Un procès verbal des résultats est établi.
- Les résultats annoncés par le président du jury sont sans appel.

Organisation des cours

Les cours sont organisés selon le schéma précédent. Les professeurs sont libres de grouper les élèves selon leur volonté pédagogique, dans le respect toutefois du temps minimum prévu à l'article précédent.



Parcours non diplômant

Parcours « Hors cursus »

Ce parcours concerne le domaine musical, il est ouvert à l'ensemble des élèves de l'établissement ayant validé leur « Brevet de fin de second cycle ».

Le « Hors cursus » s'adresse aussi bien à ceux qui souhaitent reprendre une formation qu'à ceux désirant s'initier à une pratique artistique nouvelle.

Dans la limite des places disponibles, les classes instrumentales et de chant sont accessibles pour des cours de remise à niveau mais pour une durée ne pouvant excéder 4 années consécutives, renouvelable par année sur proposition de l'équipe pédagogique et validation de la direction.

Les classes de pratiques collectives (orchestres, ensembles) sont ouvertes sans durée limitée.

Le « Hors cursus » peut prendre la forme suivante, dès lors que sont identifiés :

- Le projet de la personne, il doit être adressé au directeur au moment de la pré-inscription
- Le temps nécessaire à sa mise en forme et sa réalisation (4 ans maximum)

Il se décompose, selon les projets, en :

- Un cours instrumental individuel (30 minutes)
- Une pratique collective ou un investissement réel au sein des projets de l'établissement.

Le déroulement peut faire l'objet d'une évaluation, en concertation avec la personne, afin de mieux en apprécier la progression.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des adultes souhaitant débiter une pratique artistique, le conservatoire propose :

- Un cours instrumental individuel
- Un cours de formation musicale adulte.

Les adultes pouvant bénéficier d'un parcours « Hors cursus » devront avoir validé le premier cycle de formation instrumentale, ainsi que les trois années de formation musicale adulte.

Module associé de pratiques collectives

Ensembles

- 1 heure hebdomadaire
- Orchestre à vents du 2^e cycle
- Orchestre à géométrie variable du 1^{er} cycle
- Chœurs des premières années de FM
- Chœur à partir de la 2^e année de FM.

Ensembles de classe

- Durée, en fonction des ensembles
- Ensemble de guitares
- Ensemble de harpes
- Ensemble de flûtes à bec
- Ensemble d'accordéons.

Les pratiques collectives constituent un complément indispensable à l'apprentissage instrumental et vocal en même temps qu'une finalité artistique.

Leur pratique est obligatoire et en lien direct avec la discipline dominante de l'élève.

Elles font l'objet d'un **certificat d'assiduité** pour les ensembles dirigés et non dirigés. Celui-ci est pris en compte dans le **module de pratique collective** de la discipline dominante.

Module de formation musicale

La discipline présente dans ce module apporte les compléments indispensables à la maîtrise de la « langue » musicale et de sa compréhension.

Au-delà de son aspect premier en tant que discipline d'érudition, elle apporte un enrichissement profitable à l'interprétation musicale favorisant la maturation de l'élève, interprète en évolution permanente.

Enfin, cette discipline décerne des UV indispensables à l'obtention de certains diplômes, notamment le Brevet de 2^e cycle et le CEM. La formation musicale est destinée à tous les élèves musiciens (de façon obligatoire) du conservatoire. Les cours sont aussi ouverts aux élèves des classes de danse et de théâtre. Par le rythme, par le chant, par l'écoute, par le développement de la curiosité de l'élève, la formation musicale offre surtout la possibilité de décoder la musique. Quelque peu éloignée du solfège traditionnel et de la simple étude de la notation, la formation musicale vise à rendre autonome l'apprenti musicien à chaque degré de son parcours.

Cycle	Cursus	Évaluation	Validation	Durée des cours
Cycle 3 « Amateur » 1 à 3 ans	3C	Évaluation continue + examen de fin de cycle	UV pour le CEM	2 heures
<i>Orientation éventuelle vers le cycle spécialisé (sur examen d'entrée et dans un CRD)</i>				
Cycle 2 3 à 5 ans	2c4	Évaluation continue + examen de fin de cycle	UV dominante pour le BEM	1 h 30
	2c3	Évaluation continue + examens	Admission en 2c4	1 h 30
	2c2	Évaluation continue + examens	Admission en 2c3	1 heure
	2c1	Évaluation continue + examens	Admission en 2c2	1 heure
Cycle 1 3 à 5 ans	1c4	Évaluation continue + examen de fin de cycle	Admission en 2c1	1 heure
	1c3	Évaluation continue + examens	Admission en 1c4	1 heure
	1c2	Évaluation continue + examens	Admission en 1c3	1 heure
	1c1	Évaluation continue + examens	Admission en 1c2	1 heure

Organisation des études

Le cursus d'enseignement initial de la formation musicale est organisé selon le schéma ci-dessus.

La formation musicale fait partie intégrante des cursus à dominante instrumentale et vocale (chant adulte).

- Le cycle 1 est d'une durée de 4 années. Seuls deux redoublements sont autorisés à l'intérieur du cycle.
- Le cycle 2 est d'une durée de 4 années. Seuls deux redoublements sont autorisés à l'intérieur de chaque niveau.
- Le cycle 3 Amateur a une durée maximum de 3 ans.

Évaluation

L'évaluation revêt 2 formes :

- Contrôle Continu
- Examens.

La fin du cycle 1 est sanctionnée par une admission en cycle 2, niveau 1.

À l'intérieur des cycles I et II

- Contrôle continu, prenant en compte la moyenne de toutes les notes. (Notes annuelles dans les champs définis à l'intérieur de l'oral et de l'écrit).
- Contrôles janvier / février et mai / juin.
- Passage à 70 / 100. Le contrôle continu est pris en compte, pour le premier semestre.

À la fin des cycles I et II

- Examen de fin de cycle en fin d'année évaluant les mêmes champs de connaissance.
- Passage à 70 / 100. Le contrôle continu est pris en compte, pour le premier semestre.



Formation musicale adultes et chanteurs

Cycle	Cursus	Évaluation	Validation	Durée des cours
Cycle Chanteurs	FMC	Évaluation continue	UV obtenue sur proposition du professeur et avis du directeur	1 heure
	AD3	Évaluation continue	UV obtenue sur proposition du professeur et avis du directeur	1 heure
Cycle Adultes 3 à 6 ans	AD2	Évaluation continue	UV obtenue sur proposition du professeur et avis du directeur	1 heure
	AD1	Évaluation continue	UV obtenue sur proposition du professeur et avis du directeur	1 heure

Organisation des études

Le cursus d'enseignement initial de la formation musicale pour les adultes et pour les chanteurs est organisé selon le schéma ci-dessus.

La formation musicale fait partie intégrante des cursus à dominante instrumentale et vocale (chant adulte).

Concernant la **formation musicale Adultes**, elle s'organise autour de trois années, qui tendront vers les acquis d'un premier cycle de FM traditionnel. L'évaluation est faite sous la forme d'un contrôle continu et le passage se fait sur proposition du

professeur et avis du directeur. Les adultes ayant validé la troisième année (AD3) peuvent prétendre à accéder au cycle : « Hors cursus adulte », en fonction des places disponibles et peuvent rejoindre le cursus diplômant s'ils le désirent.

Concernant la formation musicale Chanteurs, elle s'organise autour d'un cours d'une heure. Ce cours est accessible aux élèves ayant déjà une pratique de la formation musicale, après avis du professeur. Les élèves débutants doivent d'abord suivre les cours de FM Adultes. Ce cours est sanctionné par une UV complémentaire, qui permet de poursuivre son parcours en « Hors cursus adulte », en fonction des places disponibles. L'évaluation est faite sous la forme d'un contrôle continu et le passage se fait sur proposition du professeur et avis du directeur.

Pour les personnes ayant des acquis en formation musicale, une rencontre et un test seront proposés, afin de les orienter au mieux.

PÔLE DANSE

■ Cycle de découverte

- **Éveil**, À partir de 4 ans
- **Initiation**, À partir de 6 ans.

■ Cycle de Formation

À partir de 8 ans

- **Classique** : Cycle 1, cycle 2, cycle 3
- **Contemporain** : Cycle 1, cycle 2
- **Jazz** : Cycle 1, cycle 2, cycle 3.

La danse au conservatoire

Présentation globale

En cycle de découverte, l'apprentissage vise à :

- **En éveil**, l'enfant va découvrir, expérimenter et peu à peu affiner ses aptitudes corporelles en relation avec l'espace, l'univers sonore et les autres. Par l'improvisation, l'écoute et la répétition, il va petit à petit passer du « bouger » au « danser ».
- **En initiation**, il est demandé à l'enfant de préciser ses actions, d'être capable de nuancer sa danse et pouvoir ainsi traduire la musique par le corps.

En cycle de formation, l'apprentissage vise à :

- acquérir les éléments constitutifs de la technique suivie
- développer et rendre visible la créativité et l'interprétation personnelles.

Diversité des formes de danses

Le conservatoire propose diverses formes de danses :

- Danse classique
- Danse contemporaine
- Danse jazz.

Durée des cours

La durée des cours varie de 45 minutes à 3 heures hebdomadaires environ, selon les niveaux.

L'enseignement

■ Cycle d'observation

- **Éveil et initiation (tronc commun)** : Mise en place des premiers fondamentaux (espace, temps, qualité, énergie) d'une discipline faisant accéder l'enfant à un nouveau groupe pour le partage d'un savoir en commun.

■ **Enseignement initial**

- **Cycle 1 (3 à 5 années)** : Début de l'apprentissage bases techniques, (moment où l'on nourrit, où l'on informe, où l'on éclaire). Approfondissement de la coordination, de la musicalité, du début de précision, de la qualité et du plaisir du mouvement dansé.

- **Cycle 2 (3 à 5 années)** : Prise de conscience de la qualité de « sa danse » et ouverture au plaisir de détailler et de perfectionner ses gestes pour une meilleure recherche du mouvement. Début de la maîtrise technique et du travail d'endurance, de l'utilisation multiple de l'espace, des dynamiques et des nuances. Auto-évaluation.

■ **Cycle 3 (1 à 3 années)** : Le corps est construit et sensible. L'autonomie et la disponibilité sont acquises. L'expression artistique et l'interprétation sont privilégiées. L'élaboration de projets personnels encouragés.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'enseignement de la danse au conservatoire est régi par la Loi n° 89-468 du 10 juillet 1989 et le Décret n° 92-193 du 27 février 1992.

- Danse classique
- Danse contemporaine
- Danse jazz

	Cycle	Cursus	Évaluation	Validation	Durée des cours	
Enseignement Initial	Cycle 3 ou Hors cursus	1 à 3 ans	Évaluation continue + examen de fin de cycle	UV dominante	(2 x) 1 h 30	
	<i>Orientation éventuelle vers le cycle spécialisé (sur examen d'entrée et dans un CRD)</i>					
	Cycle 2 ou Hors cursus	4 ^e et 5 ^e années	Évaluation continue + examen de fin de cycle	UV dominante	(2 x) 1 h 30	
		3 ^e année	Évaluation continue	Admission en 2c4	2 x 1 h 30	
		1 ^{re} et 2 ^e années	Évaluation continue + examen de milieu de cycle (2c2)		2 x 1 heure	
	Cycle 1	4 ^e et 5 ^e années	Évaluation continue + examen de fin de cycle	Admission en cycle 2	2 x 1 heure	
		3 ^e année	Évaluation continue	Admission en 1c4	2 x 1 heure	
		1 ^{re} et 2 ^e années	Évaluation continue + Examen de milieu de cycle (1c2)		2 x 1 heure (1c2) 1 heure (1c1)	
	Initiation	ID2	2 ans		Admission en cycle 1 ou réorientation	1 heure
		ID1				
Eveil	ED2	2 ans		Admission en initiation ou réorientation	45 minutes	
	ED3					

Organisation pédagogique

Organisation des études

Le cursus de formation initiale est organisé selon le schéma ci-contre.

Le cursus comprend un module principal (discipline dominante classique, contemporain ou jazz) obligatoire de formation.

Au cours du cycle de découverte (Éveil et Initiation), la danse est pratiquée de manière indifférenciée. L'orientation, Classique, Contemporain ou Jazz, est déterminée à l'entrée du cycle 1.

Chaque degré du cycle de découverte et du cycle 1 est probatoire. Une réorientation peut être envisagée à tout moment.

Les cycles 1 et 2 sont chacun d'une durée de 4 années. Une 5^e année peut, sur proposition du jury et en accord avec le professeur, être accordée. Sur proposition du professeur, certains élèves pourront être présentés à l'examen de fin de cycle dès leur 3^e année.

Le cycle 3 Amateur a une durée maximum de 3 ans.

Évaluation

L'évaluation revêt 3 formes :

- Contrôle continu
- Examens de fin et de milieu de cycle
- Auto-évaluation.

L'examen comporte la présentation individuelle de la variation du ministère suivi d'un entretien avec le jury.

La fin du cycle 1 et la fin du cycle 2 sont sanctionnées par une mention. Seules les mentions « Bien et Très bien » permettent l'accès au cycle 2.

Organisation des cours

Les cours sont organisés selon le schéma ci-contre.

Les emplois du temps sont fixés pour toute l'année scolaire. Ils ne peuvent être modifiés sans l'avis de la direction.

Entrée au conservatoire

Un certificat médical d'aptitude à toute activité chorégraphique est obligatoire et doit être renouvelé chaque année.

Adultes

Le conservatoire est ouvert aux adultes, avec des cours qui leurs sont réservés dans les trois disciplines.

 **PÔLE THÉÂTRE**

- **Cycle d'Initiation**, à partir de 6 ans
 - Initiation
 - Cours technique.

- **Cycle de Formation**, à partir de 16 ans
 - Cycle 1
 - Cycle 2
 - Cycle 3.

Cycle	Cursus	Évaluation	Validation	Durée des cours
Cycle 3	2 à 3 ans	Évaluation continue, auto-évaluation et prestation de fin de cycle	CET, Certificat d'études théâtrales	6 heures
Cycle 2	2 à 3 ans	Évaluation continue et auto-évaluation	Admission en cycle 3	3 heures
Cycle 1	1 an	Évaluation continue et auto-évaluation	Admission en cycle 2	2 heures

		Âge	Durée			
Enseignement Initial	Technique	14 ans	1 à 2 ans	Évaluation continue	Admission en cycle 1	2 heures
	IE	13 ans	1 à 2 ans		Admission en cours Technique	1 heure à 1 h 30
	ID	12 ans	1 à 2 ans		Admission en IE	
	IC	11 ans	1 à 2 ans		Admission en ID	
	IB	8 à 10 ans	1 à 2 ans		Admission en IC	
	IA	6 à 8 ans	1 à 2 ans		Admission en IB	

Le théâtre au conservatoire

Présentation globale

L'enseignement du théâtre s'adresse aux enfants (à partir de 6 ans), aux adolescents et aux adultes désirant s'initier à l'art dramatique ou en approfondir la pratique. Il appréhende l'individu dans sa globalité : corps, pensée et émotion sont liés et se font écho.

La mise en relation avec l'univers artistique se fait par une approche double, à savoir :

- une pratique du jeu d'acteur
- une connaissance du milieu professionnel.

Par le pluralisme des disciplines enseignées, la diversité des exercices et la variété des matériaux de jeu, l'élève est amené à développer sa personnalité artistique et son esprit de curiosité.

Il développe son imaginaire et sa créativité.

Accompagné par les artistes enseignants qui constituent l'équipe pédagogique, il façonne avec le groupe de ses partenaires de scène une vision personnelle du monde. L'enseignement du théâtre régit l'apprentissage d'un art, qui obéit à des règles et requiert des techniques.

Le département théâtre du conservatoire est un terrain de jeu et d'expérimentation, de liberté et de prise de conscience, propice à s'affirmer en construisant son esprit critique.

C'est aussi un lieu de rencontre, d'écoute et de partage où l'élève découvre et gagne, dans le respect des autres, son autonomie créatrice.

L'enseignement initial de théâtre est constitué par un cursus de découverte jusqu'à 15 ans et un cursus de formation (à partir de 16 ans).

Organisation pédagogique

Organisation des études

Le cursus d'enseignement initial est organisé selon le schéma ci-dessus, et comprend des cours hebdomadaires d'art dramatique et, en cursus formation, des cours et ateliers complémentaires.

Il est complété par des stages ponctuels, des rencontres professionnelles, des rencontres publiques, la fréquentation de spectacles professionnels (école du spectateur).

Le cursus « découverte » comprend les cours d'initiation et le cours technique, tremplin vers le cursus formation.

- **Le cycle 1** a une durée de 1 an
- **Les cycles 2 et 3** sont chacun d'une durée de 2 à 3 ans.

Le passage d'un cycle à l'autre se fait sur demande de l'élève, avec l'accord de l'équipe pédagogique et avis du directeur.

Évaluation

- L'évaluation revêt 2 formes :
 - Auto-évaluation
 - Évaluation continue par l'équipe pédagogique.

Le CET, Certificat d'études théâtrales

Le Certificat d'études théâtrales (CET) est proposé en fin de cycle 3. Il est délivré à l'issue du cursus de formation, sur proposition de l'équipe pédagogique, après validation du directeur. Ce cursus se termine par une prestation publique, d'une durée de 15 minutes environ, devant un public et un jury pour échanges et conseils. Chaque candidat constitue un dossier récapitulant l'ensemble de son parcours de formation. Le jury est composé de deux directeurs du CRD (dont l'un préside le jury), éventuellement d'un autre directeur de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, et d'une personnalité du monde théâtral. Candidats au CET, au CEM et/ou au CEC peuvent se mêler pour présenter un programme conjoint.



Activités du département théâtre

Cours hebdomadaires

En cursus « découverte », des exercices variés sont proposés, pour découvrir la maîtrise de l'instrument corporel, émotionnel et vocal. Le texte, l'improvisation, le jeu permettent de construire des formes théâtrales.

En cours technique, l'accent est mis sur la diction, l'improvisation, le jeu clownesque.

En cursus formation, l'apprentissage est multiple, chaque cycle permettant d'approfondir les acquis du cycle précédent avec un accent mis :

- sur le travail choral en cycle 1
- sur l'interprétation individuelle en cycle 2
- sur la mise en scène et la dramaturgie en cycle 3

Ateliers et cours complémentaires (susceptible de modification)

En cursus formation, plusieurs ateliers thématiques sont proposés aux élèves :

- **L'Atelier mouvement** permet d'explorer la conscience corporelle et le mouvement scénique, ainsi que le mouvement dansé.
- **L'Atelier « Format court »** permet aux élèves de mener un travail d'expérimentation et de créer des formes courtes, en mode autonome. La fréquentation de cet atelier à un moment de la scolarité est requise pour obtenir le CET.

- **L'Atelier mime masque clown** permet une initiation aux arts codés.

Rencontres professionnelles

Environ une fois par trimestre, des rencontres professionnelles donnent aux élèves l'occasion de rencontrer un professionnel du spectacle : metteur en scène, directeur de théâtre, éclairagiste, scénographe, comédien, administrateur, costumière, humoriste, compositeur, etc.

Stages (susceptible de modification)

Pour se confronter directement avec d'autres pratiques professionnelles, divers intervenants extérieurs proposent ponctuellement des stages ou master class aux élèves : metteurs en scène, comédiens, auteurs, chorégraphes, chanteurs, etc. En particulier, en partenariat avec l'ECAM, tout élève de cycle 3 est tenu de suivre un stage technique encadré par le directeur technique de l'ECAM.

Rencontres publiques

Durant tout le cursus, la pratique artistique est confortée par la présentation de travaux d'élèves en public : les rencontres publiques.

Le rythme habituel est d'environ une rencontre par trimestre.

L'accent est porté sur la pluridisciplinarité, la diversité des contenus, l'exploration de lieux hors les murs, l'originalité des expériences théâtrales.

Chaque rencontre est suivie d'un moment d'échange entre le public et les élèves.

École du spectateur

Pour exercer leur sens critique et élargir leur culture artistique, tous les élèves se voient proposer un abonnement annuel à l'ECAM, comprenant 3 spectacles choisis par l'équipe pédagogique.

En complément, d'autres spectacles professionnels peuvent leur être suggérés à l'ECAM ou dans d'autres théâtres.

Partenariats

Le département théâtre est régulièrement partenaire de manifestations organisées par la ville, le département du Val de Marne ou d'autres acteurs associatifs ou institutionnels : Théâtrales Charles Dullin, festival Russenko, Enfin les beaux jours !, etc.

Organisation des cours

Les cours sont organisés selon le schéma page 26.

Les durées mentionnées comprennent l'ensemble des activités liées à l'enseignement du théâtre.

Les emplois du temps sont fixés pour toute l'année scolaire. Ils ne peuvent être modifiés sans l'avis de la direction du conservatoire.

Admission - Limites d'âge

Le cursus « découverte » (initiation théâtrale) est accessible dès l'âge de 6 ans ou pour les élèves entrant en CP.

Il n'y a aucune limite d'âge supérieure pour le cycle formation qui est accessible dès l'âge de 16 ans.

Pour les nouveaux élèves, l'admission en cursus de formation se fait dans tous les cycles, en fonction de leur parcours antérieur de formation.

En début d'année scolaire, un stage d'orientation d'une journée permet de déterminer le cycle approprié à chaque élève. L'admission est validée par le directeur, sur proposition de l'équipe pédagogique.



**CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL
DU VAL DE BIÈVRE - LE KREMLIN-BICÊTRE**
2, place Victor Hugo - 94270 Le Kremlin-Bicêtre
Tél. : 01 46 70 72 91

conservatoire.kremlinbicetre@agflo-valdebievre.fr